



NOTE, à l'attention des Capitaines et des correspondants des clubs de Régionale : PN, R1, R2 et R3 Messieurs et PN et R1 Dames

Complément pour la Gestion Sportive Exceptionnelle du Championnat Régional par Equipes (Contexte COVID 19) de la 2ème Phase de la saison 2021 – 2022 :

1 - Si un seul joueur de l'équipe sur les quatre est atteint par la COVID 19, la rencontre doit avoir lieu et le club remplace le joueur malade par un joueur de son effectif.

Pour la PN Messieurs, le joueur est, dans la mesure du possible, remplacé par un joueur ayant les points nécessaires pour évoluer dans la division concernée. A défaut, le classement minimum ne sera pas exigé pour le remplaçant.

De plus, s'il s'avère impossible de remplacer ce joueur, une équipe incomplète (avec 3 joueurs) sera acceptée sans qu'il n'y ait de sanction financière ni sportive (pas de perte par pénalité et victoire possible avec 3 joueurs). Par ailleurs, il faut tenir compte de la dérogation permettant à la R1 Dames d'évoluer avec 2 joueuses au lieu de 3.

2 - Si deux joueurs de l'équipe sur les quatre sont atteints par la COVID 19, le report de la rencontre sera accepté pour les cinq premières journées uniquement.

- Pour les 3 premières journées, la rencontre sera officiellement reportée au lendemain, à 14h ou 17h pour les Pré-nationales Messieurs et Dames ou à la veille, à 9h ou 14h pour les Régionales 1 (Dames et Messieurs), R2 et R3 : - de la seconde journée suivant la rencontre reportée.

- Pour la 4ème journée, la rencontre sera officiellement reportée au dimanche 03 avril 2022 à 14h ou 17h pour les Pré-nationales Dames et Messieurs ou reportée au samedi 02 Avril 2022 à 9h ou 14h pour les Régionales 1 (Dames et Messieurs), R2 et R3 .

- Pour la 5ème journée, la rencontre sera officiellement reportée au Dimanche 10 Avril 2022 à 14h ou 17h pour les Pré-nationales Messieurs et Dames ou reportée au samedi 09 Avril 2022 à 9h ou 14h pour les Régionales 1 (messieurs et dames), R2 et R3 .

Dans tous les cas de report, les deux clubs peuvent se mettre d'accord sur une date antérieure à la nouvelle date officielle. En cas d'absence de juge-arbitre disponible, le club recevant gèrera le juge arbitrage ..

Sur les deux dernières journées, la rencontre devra avoir lieu (à la date officielle) avec l'effectif valide du club même avec des joueurs n'ayant pas les points nécessaires pour la PN Messieurs.

Comme indiqué dans le cas d'un seul joueur absent, une équipe incomplète (avec 3 joueurs) sera acceptée sans qu'il n'y ait de sanction financière ni sportive (pas de perte par pénalité et victoire possible avec 3 joueurs)

Tout cas de COVID 19 devra être JUSTIFIÉ par un Test PCR COVID 19 POSITIF de moins de 7 jours .

Pour chacun des cas rencontrés, vous devrez prévenir **obligatoirement** par téléphone :

- Jean-Jacques BRION (06.08.50.63.65)
- ou - Michel CASY (06.77.91.63.70)
- ou - Christine MERLIER (06.08.55.21.27)

et également la Ligue doit être prévenue par mail (liguecentre.tt@wanadoo.fr) dès la connaissance du «problème» ainsi que de la suite donnée.

De plus, il y a application OBLIGATOIRE des règles sanitaires imposées par les autorités gouvernementales, locales (préfet et municipalité) et fédérales.

Christine MERLIER – Michel CASY – Jean-Jacques BRION
Commission Sportive Régionale

